



**STAGE D'OBSERVATION DES CHEVAUX DE PRZEWALSKI
INITIATION A L'ETHOLOGIE**

Dates : du au 20.....

Lieu : Hures-la-Parade, hameau du Villaret (48150)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom, NOM du participant :.....

Âge du participant :.....

Adresse postale :.....

.....

Tél. :

Courriel :@.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

.....

Documents à joindre à ce bulletin :

- Chèque d'acompte de 150€ par participant (à l'ordre de « ACEFAS – Hélène Roche ») ou virement bancaire en spécifiant « Helene ROCHE stage TAKH »

Société Générale-VERSAILLES CENTRE

RIB : 30003 02210 00020309890 77

IBAN : FR76 3000 3022 1000 0203 0989 077 - Code B.I.C : SOGEFRPP par virement.

- Conditions générales de vente, datées et signées ;
- Attestation de responsabilité civile pour chaque participant (afin de couvrir les dommages éventuels causés par le participant)

Merci de retourner ces documents à :

Hélène ROCHE, stages Takh
Camboulan
12260 Ambeyrac
France



**Conditions générales de vente
Stages d'observation des chevaux de Przewalski**

Coût total du stage

420€ TTC

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas inclus.

Conditions d'inscription

Les arrhes sont à verser dès l'inscription au stage. La somme fixée est de 150€.

L'inscription est effective à réception du bulletin d'inscription et des arrhes.

Le solde, par chèque ou virement bancaire, est demandé 30 jours avant le début du stage.

Chèques : à l'ordre de « ACEFAS – Hélène Roche »

Virements bancaires : spécifier « Helene Roche stage Takh » sur le compte :

Société Générale-VERSAILLES CENTRE

RIB : 30003 02210 00020309890 77

IBAN : FR76 3000 3022 1000 0203 0989 077 - Code B.I.C : SOGEFRPP par virement.

Conditions générales d'annulation

Frais d'annulation avant le départ, calculé sur le tarif total du séjour			
>30 jours	Entre 21 et 30 jours	Entre 8 et 20 jours	<7jours ou en cours de séjour
30%	50%	75%	100%

Assurances

Le participant doit souscrire lui-même à une assurance responsabilité civile (RC) et individuelle accident et fournir une attestation de sa RC pour participer au stage.

Date et signature du participant*, précédé de la mention « Lu et approuvé »

* : si la personne qui règle la somme n'est pas celle qui participe au stage, c'est cette personne qui signe et s'engage à avoir averti le participant des conditions générales de vente.